



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## MARCHES PUBLICS

Récapitulatif des marchés publics notifiés par la ville d'Ivry-sur-Seine entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2023

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (4°), L.2131-1 et L.2131-2,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

vu le code de la commande publique,

vu les marchés publics notifiés par la ville d'Ivry-sur-Seine entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2023,

vu le budget communal,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : FIXE comme suit, les marchés publics notifiés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2023, et DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal :

<i>Objet</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Date d'effet</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant total TTC</i>
Mission d'ingénierie géotechnique dans le cadre d'un Projet de Construction d'Equipements Publics - îlot 4b de l'Agrocité Gagarine/Truillot à Ivry-sur-Seine	SEMOFI SAS	12/01/2023	4 mois à compter de la notification	<u>Montant forfaitaire</u> 23 160 € TTC

<p>Prestation de gestion d'abonnements à des journaux, revues, magazines et périodiques, d'éditeurs français ou étrangers, tous supports confondus</p>	<p>France Publications</p>	<p>13/01/2023</p>	<p><i>12 mois à compter de la notification</i></p>	<p><u>Montant minimum annuel</u>                  48 000 € TTC  <u>Montant maximum annuel</u>                  144 000 € TTC</p>
<p>Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation tous corps d'état après incendie, de modernisation et de mises aux normes des établissements recevant du public du parking public Marat, 11 rue Marat, 94200 Ivry sur Seine</p>	<p>EPOC</p>	<p>18/01/2023</p>	<p><i>7 mois à compter de la notification</i></p>	<p><u>Montant forfaitaire</u>                  Tranche ferme et                  Tranche optionnelle                  248 687,23 € TTC</p>
<p>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage études programmation aménagement centre administratif regroupement des services accueil du public dans le centre Jeanne Hachette</p>	<p>Ingégram</p>	<p>25/01/2023</p>	<p><i>18 mois à compter de la notification</i></p>	<p><u>Montant forfaitaire</u>                  47 910 € TTC</p>
<p>Travaux de suppression du poste de livraison/ transformation HTA/BT au profit d'un branchement basse tension, au Centre Administratif et Technique sis 37 rue Saint-Just à Ivry-sur-Seine</p>	<p>Amica</p>	<p>10/02/2023</p>	<p><i>5 mois à compter de la notification</i></p>	<p><u>Montant forfaitaire</u>                  415 200 € TTC</p>

<p>Fourniture de carburants nécessaires au fonctionnement du parc automobile de la ville et services connexes <i>Lot n°2 : approvisionnement, à l'aide de cartes accréditives et/ou autre moyen de paiement, en station essence en France Métropolitaine et en Europe</i></p>	<p>Total Energies Marketing France</p>	<p>20/02/2023</p>	<p><i>24 mois à compter de la notification, puis reconductible 1 fois 24 mois</i></p>	<p><u>Montant minimum pour 2 ans</u> 32 400 € TTC</p> <p><u>Montant maximum pour 2 ans</u> 129 600 € TTC</p> <p><u>soit pour 4 ans</u></p> <p><u>Montant minimum</u> 64 800 € TTC</p> <p><u>Montant maximum</u> 259 200 € TTC</p>
<p>Nettoyage du centre commercial Jeanne Hachette/Marat/Voltaire et de ses abords</p>	<p>Arc-en-Ciel-Tertiaire</p>	<p>23/02/2023</p>	<p><i>12 mois à compter de sa notification puis reconductible 3 fois</i></p>	<p><u>Montant forfaitaire</u> 833 835,44 € TTC</p>

**ARTICLE 2** : AMPLIATION de la présente décision sera adressée après publication au(x) :

- Préfet du Val-de-Marne,
- Comptable publique.

FAIT EN MAIRIE LE 9 MAR. 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 9 MAR. 2023  
RECU EN PREFECTURE  
LE 9 MAR. 2023  
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE  
LE 9 MAR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation,  
  
Ouarda KIROUANE  
Adjointe au Maire

*Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.*